
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

La Municipalité de Piedmont a adopté le règlement #930-25 relatif au plan d'urbanisme, abrogeant et remplaçant le plan d'urbanisme 756-07.

Le règlement 930-25, a été reconnu conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Pays-d'en-Haut.

Ce règlement a reçu le certificat de conformité de la MRC des Pays-d'en-Haut, le 3 octobre 2025. Conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

Cet avis annule et remplace l'avis donné le 14 octobre 2025

DONNÉ À PIEDMONT, CE 10^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2025.



Caroline Aubertin
Directrice générale et greffière-trésorière